

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 02 mai 2018**

La séance débute à 20h30

Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme BELOTTI Florence, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. BARBAZANGES Pierre, Mme DUC Marie-Laurence, M. COLLAUD Alain, Mme VEUJOZ Patricia

Sont absents et excusés : Mme Elodie LOCQUENEUX, M. MORATTEL Mathis, M. MASSON Julien, Mme GIRARDEY Stéphanie

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°4 budget communal – Virement de crédits,
- Décision modificative n°5 budget communal – Augmentation de crédits,
- Modification des taux d'imposition 2018,
- Subvention au SIAG,
- Motion – Ouverture des concessions des centrales.

Il propose que ces points viennent compléter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 mars 2018

Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Décision modificative n°1 budget eau et assainissement – Augmentation de crédits

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les dépenses d'amortissements à l'article 6811-040 ont bien été prévues au budget primitif 2018 eau et assainissement. Cependant, il a été omis d'inscrire la recette correspondante à l'article 777-040 en recette de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'intégrer cette recette par décision modificative et de l'équilibrer par une prévision budgétaire correspondante en dépense de fonctionnement à l'article 673 permettant de réaliser des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		10 000 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles		10 000 €
R 777 : Quote-part des subv. d'investissement v.		10 000 €
Total R 042 : Opérations d'ordre entre section		10 000 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Annulations sur factures d'eau 2015/2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 75 du 13 décembre 2017 qui a permis l'annulation de créances. Une facture a été omise dans la liste mentionnée dans cette délibération, la facture pour l'abonné suivant :

- L'Oreille du Loup SARL : annulation d'un second titre pour 321,02 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'annulation de cette créance pour un montant de 321,02 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Décision modificative n°1 budget communal - Virements de crédits

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande émise par la Trésorerie concernant l'annulation de titres sur exercices antérieurs. Cette demande nécessite le virement de crédits sur l'article 673 -67.

Il propose par conséquent l'écriture suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6453 cotisations caisses retraite	9 000 €	
Total D 012 : Charges de personnel	9 000 €	
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		9 000 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles		9 000 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : Décision modificative n°2 budget communal - Augmentation de crédits

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande émise par la Trésorerie concernant un recouvrement sur une dette frais de secours et la demande d'annulation de titres sur exercices antérieurs. Cette demande nécessite le virement de crédits sur l'article 673 -67.

Il propose par conséquent l'écriture suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		172,00 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles		172,00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		172,00 €
Total R 77 : Produits exceptionnels		172,00 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : Décision modificative n°3 budget communal – Transfert des opérations d'investissement vers les chapitres

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'avère compliqué de procéder au paiement des dépenses d'investissement quand les crédits sont votés par opération car il y a souvent des écarts entre la réalité de la prévision budgétaire et la réalité des factures à régler. Les services se trouvent par conséquent confrontés à un manque de crédits ouverts par opération.

Monsieur le Maire propose par conséquent de rassembler l'ensemble des crédits votés, aussi bien les crédits reportés que les crédits nouveaux votés au budget primitif 2018 par chapitre, comme proposé ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais doc. Urbanisme, numérisation		10 000,00 €
D 202-87 : PLAN LOCAL D'URBANISME	10 000,00 €	
D 2031 : Frais d'études		20 000,00 €
D 2031-12 : ACQUISITION	20 000,00 €	
Total D 20 : Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	30 000,00 €

D 21318 : Autre bâtiments publics		20 000,00 €
D 21318 : Autre bâtiments publics		16 341,60 €
D 21318-90 : ISOLATION JEAN PONCET	16 341,60 €	
D 21318-90 : ISOLATION JEAN PONCET	20 000,00 €	
D 2135 : Instal.géné.agenc.amén.cons.		20 000,00€
D 2135-86 : TRVX BATIMENTS COMMUNAUX 2014	20 000,00€	
D 2152 : Installations de voirie		20 000,00 €
D 2152-67 : FRONT DE NEIGE	20 000,00 €	
D 21578 : Autre matériel et outillage		14 071,27 €
D 21578-12 : ACQUISITION	14 071,27 €	
D 2181 : Install. Gén. Agenc. Divers		3 002,72 €
D 2181 : Install. Gén. Agenc. Divers		8 901,34 €
D 2181 : Install. Gén. Agenc. Divers		24 825,46 €
D 2181 : Install. Gén. Agenc. Divers		15 000,00 €
D 2181 : Install. Gén. Agenc. Divers		36 736,40 €
D 2181-12 : ACQUISITION	3 002,72 €	
D 2181-74 : REQUALIFICATION PLAINE DES JEUX	36 736,40 €	
D 2181-89 : SALLE DE MOTRICITE	8 901,34 €	
D 2181-92 : TERRASSEMENT	24 825,46 €	
D 2181-94 : RENOVATION CAISSES RM	15 000,00 €	
D 2182 : Matériel de transport		10 000,00 €
D 2182 : Matériel de transport		28 182,00 €
D 2182-12 : ACQUISITION	10 000,00€	
D 2182-12 : ACQUISITION	28 182,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	217 060,79 €	217 060,79 €
D 2313 : Immos en cours-constructions		64 385,87 €
D 2313 : Immos en cours-constructions		5 452,00 €
D 2313-21 : BATIMENTS COMMUNAUX 97	64 385,87 €	
D 2313-74 : REQUALIFICATION PLAINES JEUX	5 452,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	69 837,87 €	69 837,87 €

Monsieur le Maire propose de procéder au transfert des opérations d'investissement vers les chapitres, comme mentionné ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 8 : Décision modificative n°4 budget communal – Virement de crédits

Le Conseil Municipal avait souhaité lors de l'adoption du budget primitif conserver l'excédent de fonctionnement antérieur, l'équilibre de la section de fonctionnement n'étant pas assuré sans augmentation de la fiscalité

Cependant, le déficit d'investissement et le volume des crédits de reports doivent être couverts par l'excédent de fonctionnement antérieur

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	26 747,00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect. d'investissement	26 747,00 €	
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct.	26 747,00 €	
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté fonct.	26 747,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct.	26 747,00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	26 747,00 €	
R 1068 : Excédents de fonctionnement		26 747,00 €
TOTAL R10 : Dotation Fonds divers Réserves		26 747,00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 26 747,00 € représentant l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 recettes d'investissement du budget communal afin de couvrir une partie du cumul entre le déficit d'investissement et les crédits reportés.

Il propose la mise en œuvre la décision modificative correspondante.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 9 : Décision modificative n°5 budget communal – Augmentation de crédits

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les dépenses d'amortissements à l'article 6811-040 ont bien été prévues au budget primitif 2018.

Cependant, il a été omis d'inscrire la recette correspondante au chapitre 28-040 en recette d'investissement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'intégrer cette recette par décision modificative et de l'équilibrer par une prévision budgétaire correspondante en dépense de d'investissement à l'article 2313.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 : Immos en cours-constructions		30 000,00 €
Total D 23 : Immos en cours		30 000,00 €
R 28041642 : IC : Bâtiments et installation		27 500,00 €
R 28051 : Concessions et droits similaires		2 500,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		30 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 10 : CCAS – Aide à la pratique sportive et culturelle enfants scolarisés de la commune

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Adjointe au Maire, rappelle que dans le cadre du CCAS, les parents d'enfants de la commune scolarisés (de 5 ans à 18 ans), peuvent prétendre à une aide de 50 € par enfant pour aide à la pratique sportive et culturelle.

Plusieurs familles ayant fourni les justificatifs nécessaires, il convient d'autoriser le versement de cette aide à la pratique sportive et culturelle pour les enfants mentionnés ci-dessous :

Familles	Enfants concernés
BAUP / CUNI	Ethan
	Léana
VINCENT Lionel	Raphaël
	Aurélien
VINCENT Yann / GONZALES Sandra	Kévin
	Lukas

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP propose d'autoriser le versement de cette aide à hauteur de 50 € par enfant concerné, au titre de l'aide CCAS à la pratique sportive et culturelle 2018 soit un total de 300 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 11 : CCAS – Participation forfaits saison pour les enfants scolarisés de la commune

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Adjointe au Maire, rappelle que dans le cadre du CCAS, les parents d'enfants de la commune scolarisés (de 5 ans à 18 ans), peuvent prétendre à une aide de 60 € par enfant pour l'achat de forfaits de ski saison.

Plusieurs familles ayant fourni les justificatifs nécessaires, il convient d'autoriser le versement de cette aide à la pratique sportive et culturelle pour les enfants mentionnés ci-dessous :

Familles	Enfants concernés
RONCERO / LESCURE	Drazik
	Liloo
BAUP / CUNI	Léana
VINCENT Lionel	Raphaël
	Aurélien
VINCENT Yann / GONZALES Sandra	Kévin
	Lukas

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP propose d'autoriser le versement de cette aide à hauteur de 60 € par enfant concerné, au titre de l'aide CCAS à la pratique sportive et culturelle 2018 soit un total de 420 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 12 : CCAS – Participation communale voyage des séniors

Madame Marie-Noëlle DUCHAMP, Adjointe au Maire, rappelle que le voyage des séniors est organisé en 2018 par la commune de Lavaldens.

Elle propose d'autoriser dans le cadre du CCAS une participation au financement du voyage des séniors 2018 à hauteur de 30 € par personne participante, sur production de la liste des séniors concernés.

Le versement s'effectuera au profit de la commune de Lavaldens sur le budget communal 2018.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 13 : Accès domaine Bike-Park

Monsieur le Maire indique que des arrêtés municipaux permettront de réglementer l'accès au bike-park de la commune.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 14 : Travaux de réfection chemin d'accès aux alpages de la « Grande Montagne »

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'engager des travaux de reprise d'accès aux alpages de la « Grande Montagne ».

Il propose d'engager ces travaux tout en sollicitant une subvention pour cette opération.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 15 : Modification des taux d'imposition 2018

Lors de la séance du 26 mars 2018 le conseil municipal a adopté par délibération les nouveaux taux d'imposition.

Les services préfectoraux signalent qu'en vertu de l'article 1636 B sexies I-1b du code général des impôts, organisant le lien entre les taux, le taux de taxe foncière sur le non-bâti ne peut augmenter plus en pourcentage de l'augmentation pratiquée pour la taxe d'habitation.

Par conséquent, le taux maximal porté à la taxe foncière sur le non bâti ne peut dépasser 32,58 %.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter ces modifications de taux et de porter le taux de taxe foncière sur le non bâti à 32,58 % pour l'année 2018.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 16 : Subvention au SIAG

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de verser le solde de la subvention SIAG inscrite au budget 2018, soit un montant de 10 000€, sur l'article 65548 du budget général 2018.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 17 : Ouverture des concessions des centrales hydroélectriques – Motion

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la motion prise par la Communauté de communes de la Matheysine lors de la séance du conseil communautaire du 19 mars 2018.

Il propose aux membres de se prononcer sur ce sujet, réaffirmant son attachement au service public de l'énergie et à l'exploitation publique des équipements hydroélectriques.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Questions diverses :

*** Logements communaux :**

Deux logements vont être libérés d'ici fin mai 2018 sur le bâtiment communal Jean Poncet. Quelques travaux de réfection sont à envisager.

*** Projet « Fête de la Forêt de Montagne 2019 » :**

La filière Bois Départementale a retenu la commune de La Morte pour l'édition 2019 de la Fête de la Forêt de Montagne qui se tiendra les 14, 15 et 16 juin 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.